



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 37465 /MEJ/DGEE/BRH/PRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 19 AOÛT 2019

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective
gestco.brh2@education.pf

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le directeur du Centre d'Information et d'Orientation
Madame la directrice du GREPFOC

Objet : Modalités de traitement des demandes de reconnaissance ou de transfert du CIMM en Polynésie française des agents de l'éducation nationale

Réf. : Note relative à l'attribution du Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) en Polynésie française pour l'année scolaire 2019-2020 du 07 août 2019

La note relative à l'attribution du Centre des intérêts matériels et moraux en Polynésie française pour l'année scolaire 2019-2020 est publiée sur le site du Vice-rectorat de la Polynésie française.

Une nouvelle procédure dématérialisée est mise en place ; les agents sollicitant une demande de reconnaissance ou de transfert du CIMM en Polynésie française doivent se conformer aux instructions de la note précitée et se connecter via l'adresse internet suivante : « <http://monvr.pf/cimm-2019-2020> ».

Tout dossier complet devra être déposé et validé entre le 16 août et le 31 octobre 2019.

Pour une large diffusion auprès des personnels concernés.

Pour la Ministre et par délégation

Copies :

MEJ 1
DGEE 1



Thierry DELMAS